

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 83

présenté par
Mme Bonnet

à l'amendement n° 20 de Mme Corneloup

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, après le mot :

« zones »,

insérer les mots :

« , notamment rurales, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision afin que les zones rurales puissent elles aussi bénéficier de la médiation sociale.